

Boucle des coteaux du vignoble Castillonnais à Sainte-Colombe

Une randonnée proposée par Office de Tourisme Castillon-Pujols

Découvrez les paysages vallonnés du territoire grâce à cette randonnée sur les hauteurs de Saint-Magne-de-Castillon et de Sainte-Colombe.



Visorando



Randonnée n°8397833

Durée :	3h 20	Difficulté :	Moyenne
Distance :	10,29 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	130 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	130 m	Commune :	Sainte-Colombe (33350)
Point haut :	95 m		
Point bas :	24 m		



Description

Le départ se fait depuis le parking de l'église de Sainte-Colombe.

(D/A) En sortant du parking, prendre à gauche pour contourner l'église. Au premier croisement, prendre la route à droite direction le lieu-dit Quatre-Rieux. Suivre la route puis virer à gauche sur la voie sans issue.

(1) Quitter la route goudronnée pour prendre le chemin à gauche qui longe les vignes avec un talus à main droite. Prendre ensuite à droite le chemin entre les vignes. Au fossé, tourner à gauche et au bout des vignes, avant le ruisseau, virer à droite pour les longer avec le ruisseau sur la gauche.

(2) Prendre la route goudronnée après la maison. Au bout de cette route, tourner à gauche, puis à droite au panneau "Château Puylasat". Dans le virage, quitter la route goudronnée pour emprunter le chemin herbeux surélevé en face.

(3) À la sortie de ce chemin, suivre la route goudronnée sur la droite. Au croisement, tourner à droite dans la Rue de l'Église. Passer devant l'église en longeant le mur sur la gauche et, au monument aux morts, prendre la route à gauche et la suivre.

(4) À la croix située au niveau du Château Beynat, prendre le chemin à gauche (Chemin du Baradis). Suivre ce chemin qui devient graveleux et monte entre les vignes. À la sortie du bois, emprunter le chemin à gauche.

(5) À la hauteur du bois, prendre à droite le chemin herbeux qui longe les vignes et qui se dirige vers les maisons. En arrivant en haut du chemin, se retourner pour apprécier la vue et au hangar, tourner à gauche et continuer, tout droit, jusqu'à une piste transversale à suivre à droite.

(6) Au bout de la piste, tourner à gauche, puis devant le panneau d'entrée de Sainte-Colombe, prendre à droite le chemin qui mène aux vignes. À la sortie du chemin, prendre à gauche sur la petite route goudronnée.

(7) Dans le virage avant le petit étang sur la gauche, sortir de la route pour prendre en face le chemin herbeux entre les vignes. En haut, emprunter le petit chemin à gauche qui monte dans le bois. Arriver en haut de ce chemin, prendre à gauche puis de suite à droite sur le chemin qui monte. Passer les maisons et longer le muret en pierre. À la route goudronnée,

Points de passages

D/A - Église Sainte-Colombe (Sainte-Colombe)

N 44.87819° / O 0.069126° - alt. 46 m - km 0

- 1 Chemin dans les vignes**
N 44.87698° / O 0.077404° - alt. 37 m - km 0.97
- 2 Route goudronnée**
N 44.871145° / O 0.078141° - alt. 25 m - km 1.79
- 3 Bifurcation sur route goudronnée - Église Saint-Magne (Saint-Magne-de-Castillon)**
N 44.865816° / O 0.067814° - alt. 31 m - km 2.86
- 4 Château Beynat**
N 44.863977° / O 0.060912° - alt. 27 m - km 3.58
- 5 Chemin à droite dans entre les vignes**
N 44.869374° / O 0.061056° - alt. 60 m - km 4.26
- 6 Panneau d'entrée Sainte-Colombe**
N 44.875007° / O 0.062689° - alt. 84 m - km 5.06
- 7 Chemin entre les vignes**
N 44.877068° / O 0.05765° - alt. 57 m - km 5.89
- 8 Panneau Stop**
N 44.880958° / O 0.057617° - alt. 91 m - km 7.05
- 9 Lieu-dit Rey**
N 44.886346° / O 0.056721° - alt. 87 m - km 8.69
- 10 Chemin à droite dans les vignes**
N 44.879635° / O 0.061934° - alt. 92 m - km 9.64

D/A - Église Sainte-Colombe (Sainte-Colombe)

N 44.878193° / O 0.069123° - alt. 46 m - km 10.29

tourner à gauche et traverser le lieu-dit Petit Mayne.

(8) Au Stop, prendre la route à droite. Au bout de celle-ci, aller encore à droite en direction de Branque. Presque en bas de la pente, au niveau du panneau de limitation de la vitesse à 50 km/h situé à gauche, prendre le chemin herbeux à gauche et longer les vignes. Suivre ensuite le chemin terreux qui monte vers les maisons au lieu-dit Rey.

(9) Passé les maisons, suivre la route goudronnée. À l'intersection, aller à gauche puis encore à gauche à la départementale (D17e2). Passer le dos d'âne.

(10) Au niveau de la mairie, juste avant le second dos d'âne, prendre le chemin à droite qui mène aux vignes. Longer les vignes et entrer dans le bois. Suivre le chemin qui longe les vignes à la sortie du bois et revenir au point de départ (D/A).

Informations pratiques

Bureau d'Information Touristique de Castillon

5 allées de la République

33350 Castillon la Bataille

Tél : +33 (0)5 57 40 27 58

contact@tourisme-castillonpujols.fr

<https://www.tourisme-castillonpujols.fr/>

Le Bureau d'Information Touristique de Castillon-la-Bataille est ouvert :

Juin à Septembre : du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h.

Octobre à Mai : le lundi de 9h30 à 12h30, du mercredi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.

Vous trouverez des tables de pique-nique près de l'école de Sainte-Colombe.

A proximité

L'église romane de Sainte-Colombe date du XIIe siècle.

En 1986 est découvert une nécropole mérovingienne le long des murs de l'église.

L'église de Sainte-Colombe est ouverte toute l'année de 9h à 17h.

L'église de Saint-Magne-de-Castillon est à la base un édifice de style roman. Elle est donc vouée à Saint-Magne, un religieux italien qui avait la charge d'évêque d'Anagni, et qui est mort en martyr au IIIe siècle.

De nombreux moines, qui s'installent au Moyen-âge dans la paroisse, y font prospérer la culture de la vigne et la production de vins (activités toujours largement répandues de nos jours dans la commune et la région).

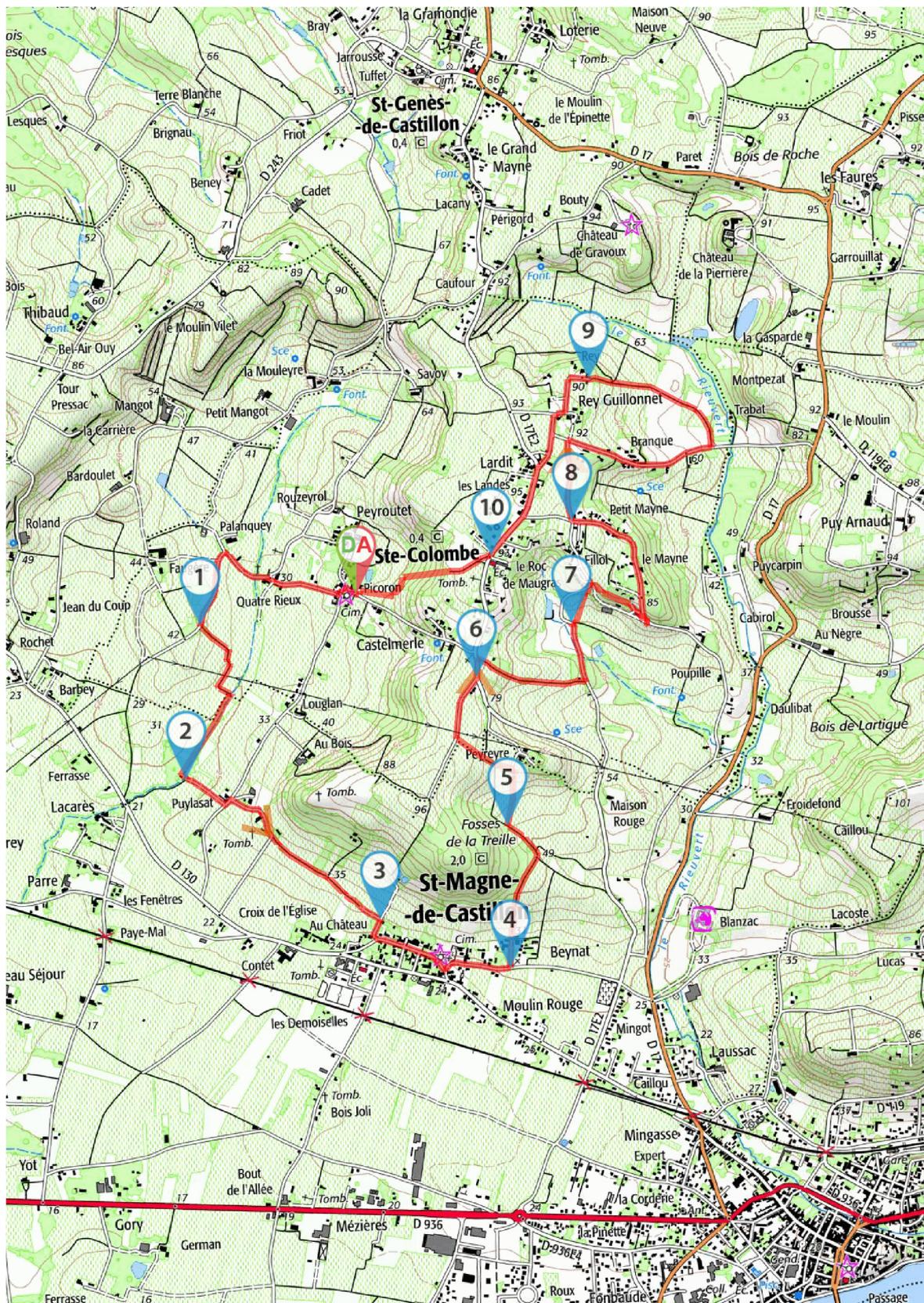
Entre les (4) et (5) et (6) et (7), vous pourrez profiter d'un panorama sur Saint-Magne-de-Castillon.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-de-sainte-colombe-a-saint-magne-d/>

En savoir plus : Office de Tourisme Castillon-Pujols - Office de Tourisme Castillon-Pujols 1 Allée de la République - BP 116 33350 CASTILLON LA BATAILLE

Email : contact@tourisme-castillonpujols.fr - Site internet : <http://www.tourisme-castillonpujols.fr>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N 1km

©2024 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.